

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR
une demande de crédit d'investissement de fr. 293'000.- pour la rénovation du Kiosque à
Musique de la Place d'Armes.

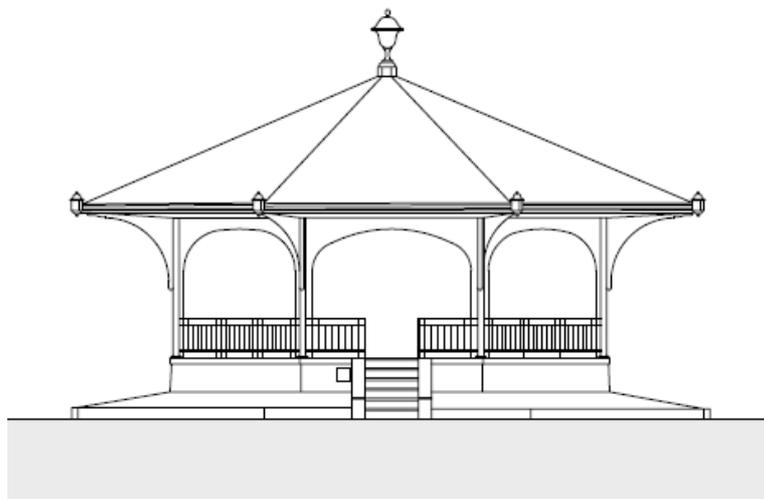
Préambule	1
Historique	2
Démarche	2
Constat	3
Programme.....	5
Devis estimatif général	5
Charges financières.....	6
Conclusions :	6

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le kiosque à musique situé sur la Place d'Armes, devant le théâtre Benno Besson, est propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il présente depuis peu, des dégradations importantes au niveau de sa structure et de sa couverture. Trois des huit poteaux porteurs sont fissurés à la base et la couverture en ardoises de fibrociment n'est plus étanche.

Le pavillon très typique des années 1880 à 1930 mérite amplement d'être conservé et restauré, ne serait-ce que pour son impact architectural sur l'espace de la Place d'Armes



Un bureau d'ingénieurs civils a été mandaté au printemps 2006 pour établir un rapport précis quant à l'état de la structure. La conclusion de ce rapport a mis en évidence dans un premier temps, la nécessité d'un renforcement provisoire pour deux des trois colonnes

fissurées. Ces travaux de consolidation ont été immédiatement réalisés par une entreprise de la place suite au rapport et conformément aux directives du bureau d'ingénieurs. Puis dans un deuxième temps, l'analyse de l'ingénieur a démontré qu'il était nécessaire d'envisager à moyen terme, un assainissement de la partie structurelle et de la toiture.

A ce jour, le kiosque à musique n'a pas d'affectation particulière, il est utilisé pour quelques manifestations ponctuelles durant l'année. Il ne fait d'ailleurs pas partie en tant que tel, des lieux culturels de la ville, comme cela était le cas par le passé. Sa partie inférieure comprend des locaux de service utilisés par le personnel des « Parcs et promenades ».

Historique

Les éléments qui suivent ont été tirés de la notice historique du 20 août 2003 de Daniel de Raemy, historien des monuments.

Ce pavillon a été financé d'une part par un concordat de sociétés locales qui ont réuni une partie des fonds en août 1924, d'autre part, en mars 1925, par la commune qui votait un subside de Frs 15'000.- pour compléter le budget estimé à Frs 240'000.-, le tout porté par un véritable succès populaire. L'inauguration a eu lieu le 6 juillet 1925.

Pour la Municipalité de l'époque, le pavillon devait explicitement contribuer à l'ornementation de la Place d'Armes.

Il ressort aussi de cette notice qu'il n'y a jamais eu de synergies entre le « Casino » et le pavillon et encore moins depuis qu'il est devenu le « Théâtre Benno Besson ». On observe aussi un désintéressement de la population locale, des sociétés de musique (fanfares et autres), etc. D'autre part la notice mentionne que ce lieu n'est ni vraiment une place, ni vraiment un jardin public, ce qui n'incite guère aux rassemblements conviviaux. Par contre, l'espace autour du pavillon est souvent utilisé pour les fêtes foraines, l'Abbaye, les Brandons, des petits cirques et quelques associations qui y organisent des fêtes ponctuelles.

La notice termine en écrivant que le pavillon mérite d'être conservé et reste un excellent témoin qui pourrait être mis en valeur non seulement par une utilisation qu'il faudrait quelque peu réinventer, mais également par son caractère décoratif qui pourrait mieux être mis en valeur.

Renseignements pris, il s'avère que le bruit ambiant actuel élevé de la Place de la Gare et de la rue des Remparts empêche des productions plus intimistes (chants, productions théâtrales, danses, etc...).

Démarche

Une offre d'honoraires pour un mandat complet d'architecte a été demandée à un bureau d'Yverdon-les-Bains spécialisé dans la rénovation de bâtiments à caractère historique. Le mandat attribué au bureau Michel DuPasquier SA comprenait l'avant-projet, le projet définitif, la dispense d'enquête, l'appel d'offres et le calcul du coût, en vue de la demande de crédit d'ouvrage.

L'étude a ainsi porté pour l'instant sur :

- Relevé de l'état existant
- Avant-projet, projet, appels d'offres et détermination des coûts
- Dossier de dispense d'enquête

Les honoraires concernant ces opérations sont de frs. 21'000.- TTC.

En cas d'acceptation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal, le mandat d'architecte comprendra encore :

- Dossier d'exécution et détails
- Adjudications
- Surveillance des travaux Décompte final

Les honoraires pour ces opérations seront de frs. 8'000.- TTC.



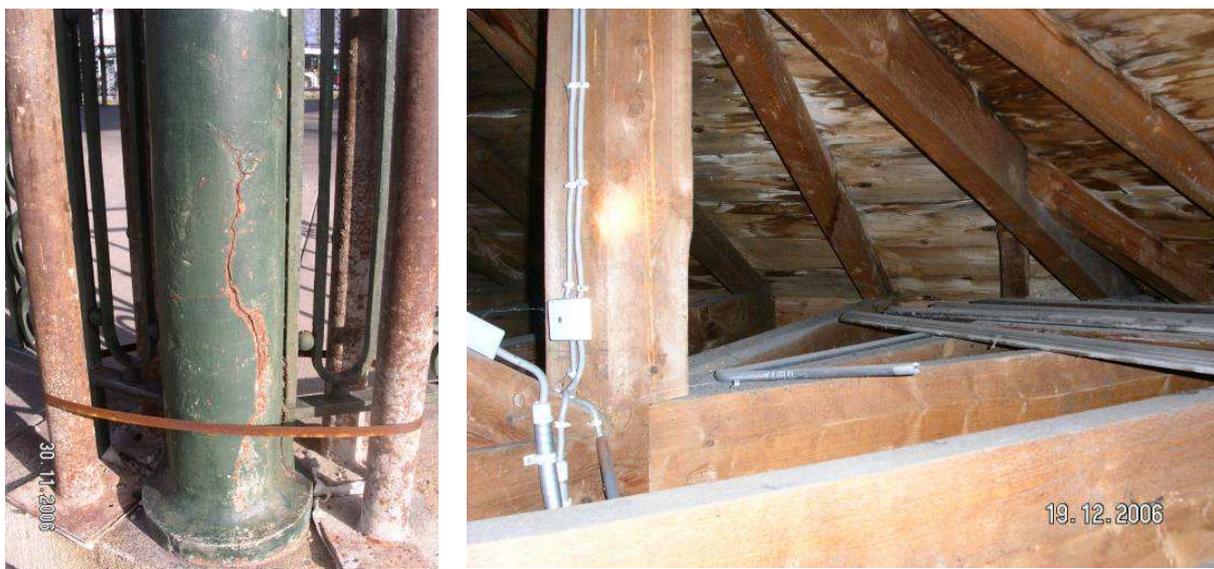
L'étude étant aujourd'hui terminée et il est possible de passer à la phase de la demande de crédit d'ouvrage.

Constat

Dans le cadre du projet d'assainissement, une étude de valorisation a démontré qu'il n'était pas envisageable dans le contexte actuel, de développer une utilisation de ce kiosque sans un investissement démesuré. Le bruit ambiant élevé de la Place de la Gare et de la rue des Remparts rend impossible l'utilisation de cette scène pour des productions intimistes tel que chants, productions théâtrales, danses, etc...

D'autre part, les barrières en ferronnerie entourant le pavillon mettent une distance avec le spectateur, et ce point ne peut malheureusement pas être modifié (compléments statiques).

Le rapport de l'ingénieur civil du 2 mai 2006, fait état de trois colonnes verticales en fonte présentant des fissures à leur base nécessitant une intervention d'assainissement à court terme. Il est aussi fait part des attaques de rouille et des déformations intervenues entre les barrières et les éléments décoratifs, qui servent de contreventement à l'ensemble.



La toiture en ardoises Eternit comporte de nombreuses plaques cassées créant la formation de gouttières. Notons encore que la ferblanterie est globalement dans un mauvais état et qu'elle nécessitera un remplacement.

Après contrôle, la charpente massive en bois est en bon état. Seules quelques réparations ponctuelles sont à prévoir. Un traitement de l'ensemble serait indiqué. Le plafond en lambris est à refaire.

La chape de sol est fissurée et engendre de légères infiltrations d'eau dans le local au sous-sol. La dalle en béton et le mur de parement de pierre naturelle sont dans un état correct. Toutefois, à signaler une forte humidité sur les parois de l'entresol et quelques microfissures sur la dalle en plafond qui laissent passer l'humidité. Le sol de l'entresol est en plots de ciment (humide).

Le local du sous-sol n' a pas d'écoulement EU et pas d'alimentation en eau, de plus il est humide. L'arrosage automatique de la bande de gazon qui se trouve sur le pourtour n'arrange pas la situation.

L'éclairage existant composé de spots et globes est obsolète et non conforme. De plus il n'y a pas de possibilité de raccordement électrique pour la partie scène du kiosque à Musique.

La possibilité d'installation de capteurs photovoltaïques en toiture a été évoquée, mais l'intervention visuelle serait trop forte au regard de la qualité architecturale existante.

Descriptif des travaux

Les travaux de maçonnerie comprendront principalement la sécurisation de la zone d'intervention, l'étaiyage de la structure pour le remplacement des poteaux, le lavage et la reprise des joints sur les maçonneries et la reprise des bordures en simili granit. Pour les sols, la chape du niveau scène sera ponctuellement réparée.

La pose d'un échafaudage muni de filet de protection et d'un pont couvreur sera nécessaire aux travaux de toiture.

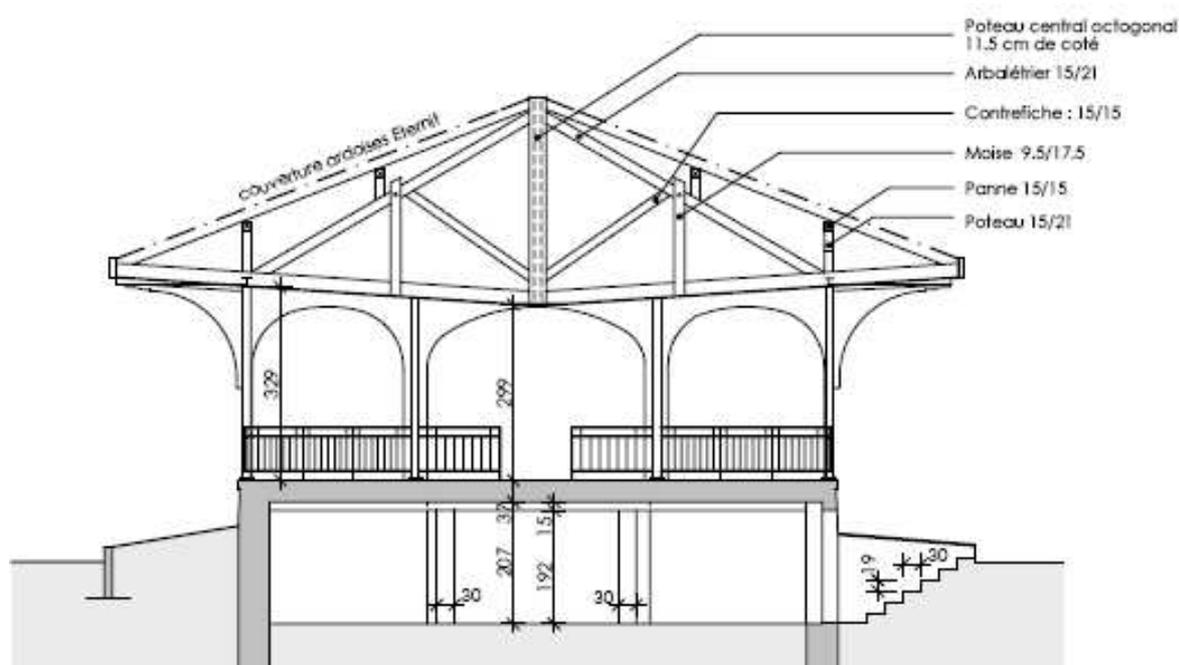
Les réparations ponctuelles de la charpente, le remplacement de certaines ferblanteries et la réparation de l'épi de faite ouvragé ainsi que le remplacement complet de la couverture.

Réhabilitation des éléments métalliques avec remplacement de tous les poteaux et réparation des barrières et autres petites serrureries. Sablage, application d'un antirouille et d'une peinture sur les éléments de serrurerie.

Mise à disposition d'un tableau provisoire de chantier, démontage et mise en conformité de l'installation, pose d'un nouvel éclairage au plafond et sur les poteaux du kiosque. D'autre part, pour permettre à des associations de faire des présentations, expositions, foires, etc., il est prévu que ceux-ci puissent se raccorder sur un système d'alimentation avec comptage.

Au niveau des menuiseries, il est prévu la dépose du plafond existant et la pose d'un nouveau lambris avec un portillon d'accès à la charpente.

Il n'a pas été prévu d'améliorer le confort du local d'entresol utilisé par STE (installation de WC, amenée d'eau et canalisation), les WC publics se situant juste à côté.



Programme

Trimestre	2008			2009	
	2ème	3ème	4ème	1er	2ème
Acceptation projet par la Municipalité					
Acceptation préavis par Conseil Communal					
Appels d'offres et adjudications					
Réalisation des travaux					

Devis estimatif général

○ Travaux préparatoires, installation de chantier	3'200.-
○ Echafaudage	9'400.-
○ Maçonnerie, béton armé	17'200.-
○ Charpente	4'100.-
○ Ferblanterie	21'000.-
○ Couverture	25'300.-

